



Règlement Balade du 22 Aout 2020

L'ASA HVL organise le samedi 22 Août, une balade estivale. 2 groupes composeront cette randonnée

-1 groupe véhicules sportifs

-1 groupe Véhicules historiques

Les 2 groupes auront les mêmes lieux de départ, de repas du midi et d'arrivée tous le long de la journée. Cette balade n'est pas une compétition, mais bien une journée qui vous permettra de découvrir une partie de la Haute-Loire et de l'Ardèche avec ses lieux magnifiques. Votre seul guide sera un road-book que l'on vous remettra le matin lors du briefing. Chaque conducteur adaptera sa propre allure tout en respectant le code de la route. Dans le cas contraire, il sera seul responsable des sanctions que les forces de l'ordre pourrait lui attribuer car l'ASA HVL se décharge de toutes responsabilités.

Veuillez-trouver ci-dessous le règlement qu'il faudra nous retourner signé avec votre droit d'inscription.

Article 1 : Participants

La balade est ouverte à toute personne âgée de 18ans et possédant le permis B en cours de validité. Ne pas être sous l'effet d'alcool, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés à la conduite. Avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales.

Les conducteurs s'engagent à respecter scrupuleusement le code de la route et seront les seuls responsables en cas de contrôle routier. L'ASA Haute Vallée de la Loire se décharge de toutes responsabilités.

Les conducteurs seront seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir sur leurs véhicules ou sur le domaine public (muret, clôture, poteau téléphonique etc..), ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'ASA Haute Vallée de la Loire.

Le nombre de passagers par véhicule est limité à deux personnes.

Article 2 : Véhicules autorisés

Sont acceptés tous types de véhicules sportifs, anciens et historiques à jour des contrôles techniques et assurés.

Les véhicules avec des pneumatiques de compétition seront strictement interdits.

Tout chronomètre et/ou cadencier sera interdit à bord des véhicules.

Article 3 : Le parcours

Le parcours empruntera des routes dites ouvertes à la circulation où le respect du code de la route est impératif et notamment les limitations de vitesse, nous vous recommandons une grande prudence et un respect des différentes communes traversées.

Le parcours totalise une distance de 220kms, il empruntera les routes des départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, vous aurez l'aide du road-book afin de vous guider durant toute la journée.

Article 4 : Programme :

Le point de rendez-vous se situera au carrefour des 4 chemins sur la commune d'Alleyrac.

8h00-8h30: Accueil des conducteurs avec croissant + café

8h30-9h00: briefing et remise du Road-book

9h00-12h00: Balade sur nos belles routes à l'aide du road-book

12h00-14h00: Repas dans un restaurant à **Voguè**

14h00-17h30: Balade sur nos belles routes à l'aide du road-book

17h30-18h00: Bilan de la journée avec un debriefing à la Salle des fêtes de Salettes

Article 5: Inscription

L'inscription pour participer à l'évènement est d'un montant de **50€** pour le conducteur et de **80€** s'il souhaite être accompagné.

Votre engagement vous donnera droit à l'ensemble des prestations ci-dessous :

-Inscription à la balade de 220kms à l'aide d'un road-Book

-Café/croissant

-Repas du midi

Possibilité de participer à une soirée conviviale afin de clôturer cette journée sur une bonne note, Apéritif/repas grillade pour le montant de 20€ par personne.

Chaque demande d'inscription sera prise en compte si celui-ci est accompagné du règlement à l'ordre de l'ASA Haute Vallée de la Loire, règlement qui ne sera encaissé qu'après la balade.

Merci de nous retourner la demande d'inscription, le règlement signé et le paiement à l'adresse du bureau de l'ASA.

Le:

Signature:

Précédée de la mention manuscrite :

Lu et approuvé